

politique de désaveu, politique dont nous avons demandé avec insistance la discontinuation lors de la dernière session.

L'honorable chef de la droite m'a amusé avec son calcul sur la quantité de grains qui peut être transportés par eau en 66 $\frac{2}{3}$ années, calcul que je ne prendrai pas la peine de vérifier. Tout ce que je puis dire, c'est que l'honorable monsieur a dû vouloir parler de la période qui doit s'écouler avant que le premier sou des \$71,000,000 de profits promis par lui, aura été réalisé par ce pays. J'observe aussi que l'honorable monsieur a mentionné en passant, et peut-être avec raison, le résultat de certaines élections partielles, qui ont eu lieu. Si l'on considère que l'honorable monsieur a, à ses côtés, deux collègues, au moins, qui ont également subi le sort de la guerre, il aurait dû consulter leurs susceptibilités avant d'attirer l'attention publique sur des résultats électoraux dus souvent à des agents imprudents et à d'autres personnes engagées dans les élections. Dans le cas même de l'honorable monsieur—on me pardonnera si je rappelle ce qui s'est passé durant la vacance—il s'est félicité avec ses auditeurs, et avec raison, de ce que, cette fois, on ne l'avait pas trouvé coupable d'aucun acte de corruption. La pratique l'a perfectionné sans doute. L'honorable monsieur a été pris déjà deux fois, et je dois reconnaître qu'il s'est échappé la troisième fois. L'honorable monsieur est pardonnable d'être fier de sa victoire en cette occasion. C'est une remarquable victoire, sans doute. En effet, voici un honorable premier ministre que ses commettants—et à propos, j'en suis un et j'espère que l'honorable monsieur se souviendra de ce fait, si j'ai aucune demande à lui adresser—voici, dis-je, l'honorable premier ministre du Dominion, possédant le pouvoir, le prestige, l'influence d'un premier ministre, et qui s'est fait élire dans une ville où il avait obtenu de fortes majorités pendant vingt-cinq ou trente ans—et qu'il me corrige si je fais erreur.—

Sir JOHN A. MACDONALD: Très longtemps dans tous les cas.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: L'honorable premier ministre du Canada a pu vaincre un absent par une majorité de 12 voix dans cette ville, qui, six semaines auparavant, avait élu un partisan de l'honorable monsieur pour la législature locale par une majorité de 180 voix. C'est une grande victoire, et il a bien raison d'en être fier.

Sir JOHN A. MACDONALD: Je le suis.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Il y a une autre raison pour laquelle il doit en être fier. Comme je l'ai dit, je suis un des commettants de l'honorable monsieur. Je connais quelque peu la position des partis dans la cité de Kingston, et je signalerai un fait digne de remarque. Il y a environ une centaine de non résidents à Kingston. Ils se divisent entre les deux partis, et il n'est pas difficile, comme nous le savons tous, de connaître leur opinion. Mais l'honorable monsieur a dû se trouver heureux d'apprendre qu'il devait sa victoire au fait que cinquante et un électeurs sont venus de l'extrémité de la terre voter pour lui, tandis que son adversaire n'a eu l'appui que de dix, à peu près, de ces non-résidents.

Sir JOHN A. MACDONALD: Ecoutez, écoutez.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Oui, l'honorable monsieur a tout à fait raison. C'est une plume ajoutée à la garniture de son chapeau. On a fait venir ces hommes, ces pauvres électeurs, pour qui le salaire d'une journée de travail est d'une grande importance; on a fait venir ces hommes pour qui le prix d'un billet de chemin de fer, aller et retour, est également très important; on a fait venir ces hommes, m'a-t-on dit, du Texas, de Port-Arthur, de Watertown, dans l'Etat de New-York et de Rochester, de l'Est et de l'Ouest, du Nord et du Sud, et ils étaient tous poussés par la noble ambition de sacrifier leur temps et leur argent, et de voter pour l'honorable monsieur. Il y en a peu

Sir RICHARD CARTWRIGHT

parmi nous, qui pourraient exciter autant d'enthousiasme, et il fut intéressant de voir comment les amis de l'honorable monsieur se firent les bons samaritains en cette circonstance; comment ils reçurent ces pauvres étrangers aux stations de chemin de fer; comment ils les conduisirent aux bureaux de votation; comment ils les nourrirent et les logèrent, et comment, suivant le précédent des saintes écritures, ils leur prêtèrent les deux deniers, qui, paraît-il, étaient sous forme d'une somme de \$15 en monnaie courante du Canada pour payer le voyage de chacun. L'honorable monsieur est donc bien justifiable de se féliciter, et je le félicite très volontiers pour ma part de la merveilleuse victoire qu'il a remportée en cette circonstance. L'honorable monsieur, me dit-on, est maintenant un homme converti. Je souhaite sincèrement qu'il en soit ainsi; je souhaite sincèrement que, pour ce qui regarde les diverses mesures promises pour améliorer l'Acte électoral et la loi concernant les élections contestées et autres fins, nous ayons, enfin, quelques preuves de repentir de la part de l'honorable monsieur. J'espère qu'il révoquera de suite l'acte rajustant les limites des comtés, quand même il n'abolirait pas la loi concernant le cens électoral. Mais je crains—et cela pourrait être une défection de l'honorable monsieur—qu'il ne voie pas l'après-propos de se priver des moyens dont il s'est servi dans certains comtés, et notamment dans le comté de Queen, N.-B., pour assurer l'impartialité des officiers-rapporteurs en permettant au candidat ministériel de choisir son propre officier-rapporteur, ainsi que ses sous-officiers-rapporteurs. L'honorable monsieur s'est étendu longuement sur le pouvoir conféré à ces pernicieux gouvernements locaux, qui ne paraissent pas, disons-le en passant, partager la confiance et l'avis de l'honorable monsieur, quand il dit que le peuple du Canada préfère lui laisser le droit de nommer des officiers permanents pour remplir ces charges.

Mais mon honorable ami à côté de moi (l'honorable M. Laurier) n'a rien dit des officiers à l'emploi des gouvernements locaux. L'honorable chef de la droite croit devoir, pour les fins de son raisonnement, ajouter quelque chose à ce qu'a dit mon honorable ami sur ce sujet. Ce que nous demandons, c'est que l'on nous donne des officiers-rapporteurs, ainsi que des députés-officiers rapporteurs, possédant la confiance des deux partis. L'honorable chef de la droite nous dit qu'aucune plainte n'a été portée contre la conduite des officiers-rapporteurs; mais si cela est vrai, il est également avéré que les candidats ont pu nommer une vingtaine de députés-officiers-rapporteurs, que l'on savait ne pas être trop scrupuleux, comme cela est arrivé plusieurs fois, sur les moyens à prendre pour assurer l'élection de leurs patrons. Je partage l'avis de l'honorable chef de la droite, quand il dit que ce n'est pas encore le temps, que, de fait, il ne nous est pas encore possible de discuter, d'une manière détaillée, le nouveau traité des pêcheries; mais, quel que soit le mérite ou le démérite de ce traité, je ne crois pas que l'honorable monsieur ait pour cela le droit de s'attendre à ce qu'aucune attention ne soit donnée au fait patent que ce traité est tout à fait incompatible avec la position prise, il y a à peine un an, par l'honorable chef de la droite, lui-même, d'après les procès-verbaux déposés devant nous et qui se trouvent présentement dans mon pupitre. Je ne crois pas non plus qu'il ait le droit de déclarer que nous nous écartions des convenances, en attirant l'attention sur le fait que ce traité, quel que soit son mérite ou son démérite, n'a rien réglé, autant qu'on peut le voir.

L'honorable monsieur et ses amis ont, sans doute, soutenu énergiquement ce que nous avons toujours soutenu nous-mêmes, ce qui nous appartient absolument; mais je ne vois rien qui implique la reconnaissance des droits que réclamerait l'honorable monsieur. L'honorable chef de la droite et ses amis se trompaient donc il y a un an s'il est vrai que le nouveau traité soit un règlement honorable et satisfaisant. Qu'ils choisissent, entre ces deux alternatives. L'une ou l'autre est la vraie. Ils avaient raison alors, ou ils ont des